



SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – Centre Gédéon-Ouimet
Le 7 mai 2025, à 14h

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du Centre Gédéon-Ouimet, tenue le 7 mai à 14h 07, au local 302

PRÉSENTS :

Marie-Ève Gauthier (IJQ), membre de la communauté, présidente

Julie Allaire, TTS, membre du personnel de soutien

Lucie Couture, CP, membre du personnel professionnel

Naissène Senoussaoui, membre du personnel enseignant

Otilia Covaliu, membre du personnel enseignant

Formant quorum sous la présidence de Marie-Ève Gauthier

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Michel Roy – Direction

Farida Belaid, secrétaire

MEMBRE ABSENTS

Lisanne Letellier : dir. adjointe

Olivier Boyer, élève

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence, Marie-Ève Gauthier, déclare la séance ouverte. Il est 14h07

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Allaire

APPUYÉ PAR : Lucie Couture

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Roy demande un ajout au point 6-1 : Mettre un point d'information concernant le plan d'effectif

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance / vérification du quorum (1 minute)
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 minutes)
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance (21 février 2025) (10 minutes)

Proposé par : Lucie Couture

Appuyé par : Julie Allaire

Approuvé à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 février

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Allaire

ET APPROUVÉ PAR : Lucie Couture

Que le procès-verbal de la séance du 21 février soit approuvé avec dispense de lecture (ou non) et sans modifications.

Approuvée à l'unanimité.

3.1 Suivi au procès-verbal

- L'Information de suivi de la consultation aux élèves doit être lancée sous peu pour que CÉ soit en mesure de l'adopter en juin prochain
- La consultation a été annulée au PLCVI.

4. Code de vie 25-26 (point d'approbation) (10 minutes)

Considérant que l'équipe-école ne propose aucun changement au code de vie 24-25, celui-ci est reconduit pour 25-26 (voir document en annexe)

- Le CÉ évalue qu'il serait mieux qu'un comité soit créé l'an prochain pour voir les modifications à faire afin d'avoir une meilleure cohérence entre le code de vie et son application

Proposé par : Marie-Ève Gauthier

Appuyé par : Otilia Covaliu

Adopté à l'unanimité.

5. Frais chargés aux élèves (cahiers) (Point d'approbation) (10 minutes)

- Questionnement sur les montants de 50\$ des cahiers de math sec.1 et sec.2
- Voir s'il y a un complément ou équivalent

Considérant les prix fournis par l'agente au magasin scolaire (prix coûtant des maisons d'éditions), la liste des frais chargés aux élèves (cahiers d'exercices) est approuvée tel quel (voir document en annexe)

Proposé par : Lucie Couture

Appuyé par : Julie Allaire

Adopté à l'unanimité. _____

6. Points d'information/rapports (15 minutes)

6.1. Direction

- Situation financière (voir document en annexe)
 - Le directeur informe qu'il reste du budget pour la formation et le perfectionnement
- Projet éducatif
 - La conseillère pédagogique mentionne que la lecture reste au cœur des actions à faire. Elle fait un résumé de ces moyens et actions qui permettront d'atteindre les objectifs (étape de modélisation)
- Plan d'effectif (voir document en annexe)

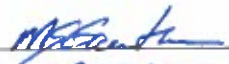
6.2. Personnel enseignant

6.3. Personnel de soutien et professionnel

- Coupure de 3 postes
- Un plan déficitaire a été adopté pour l'année 25-26

7. Période réservée au public (10 minutes)

8. Levée de la séance


PRÉSIDENTE DU CÉ

20 juin 2025


directeur

20 juin 2025